



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 4 juin 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 9, rue des Pins, et désigné sous le numéro de lot 4 743 957.

La dérogation vise à régulariser un garage situé à 2,1 mètres de la ligne latérale alors que le règlement exige le respect d'une marge minimale de 3 mètres lorsque la superficie du garage excède 50 % de la superficie du bâtiment principal. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 16<sup>e</sup> jour de mai 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier